

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers			
Composant le Conseil :	19	Représenté(es) :	3
En exercice :	19	Excusé(es) :	2
Présents :	11	Non excusé(es) :	3

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TRENTE SEPTEMBRE A DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville des Mathes-La Palmyre s'est assemblé sous la présidence de Madame BASCLE Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 25 septembre 2025 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. BASCLE, JP. CARON, S. THIRÉ, D. FRADIN, C. AUGUSTIN, P. SAENZ, C. LEYRAUD, F.X DEGORCE- DUMAS, L. PICON, M.L FREUND, B. LARGETEAU

ABSENTS REPRÉSENTÉS : J.C PILLET à F.X DEGORCE-DUMAS, D. CHEVALIER à C.AUGUSTIN, K.POUILLAT à M. BASCLE

ABSENTS EXCUSÉS : C. LOCHET, R. PRUNIER

ABSENTS NON EXCUSÉS : A. ROSSARD, P. LE TELLIER, K. HARRACA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. AUGUSTIN

FINANCES

POINT 1	Reconstruction de la Base Nautique La Palmyre Validation de la phase APD chiffrée	Unanimité 2 abstentions B. Largeteau, L. Picon
POINT 2	Approbation d'une convention Pour l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € à l'Association de la base nautique de la Palmyre	Unanimité 2 abstentions B. Largeteau, L. Picon
POINT 3	Subvention exceptionnelle à l'Association « Base Nautique des Mathes-La Palmyre » pour l'organisation du 16ème « Raid Aventure La Palmyre »	Unanimité 2 abstentions B. Largeteau, L. Picon
POINT 4	Décision modificative n°2 après Budget Primitif 2025	Unanimité

URBANISME

POINT 5	Nouveau bail concernant le pylône de communications électroniques situé Avenue de l'Atlantique	Unanimité
POINT 6	Approbation d'une convention d'occupation pour la pose d'une canalisation souterraine électrique avenue de l'Atlantique sous Domaine public communal cadastré AZ 113	Unanimité

POINT 7 Droit de préférence au titre de l'article L331-24 du Code Forestier **Unanimité**

PERSONNEL

POINT 8 Modification du tableau des effectifs pour les besoins des services municipaux **Unanimité**

INTERCOMMUNALITÉ

POINT 9 Modification des statuts de la communauté d'Agglomération Royan Atlantique au 1^{er} janvier 2026
Prise de compétence facultative « Soutien au Sport Professionnel »
En faveur du Royan Atlantique Volley-Ball **Unanimité**

ADMINISTRATION GENERALE

POINT 10 Refus d'adhésion au futur Syndicat Mixte ouvert de préfiguration du Parc naturel régional des marais du littoral charentais
A/ Questions diverses

**RETIRÉ DE L'ORDRE
DU JOUR**

Affiché le 1^{er} Octobre 2025

Le Maire des Mathes – La Palmyre

Marie Bascle

